
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2012)

151

ALGÉRIE

31 juillet 2012. **Guerre civile. Suisse.** Le Tribunal pénal fédéral suisse juge que le général Khaled Nezzar, 74 ans, ne pouvait bénéficier d'une immunité pour des actes commis pendant son mandat, rendant possible son procès en Suisse. Il s'appuie sur la loi adoptée en janvier 2011 et permettant à la Suisse de poursuivre des personnes soupçonnées de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, dès lors qu'elles ne sont pas réclamées par un tribunal international reconnu par Berne. Le général Khaled Nezzar était membre du Haut Comité d'État mis en place entre 1992 et 1994 après l'interruption du processus électoral, sous prétexte de sauver la République alors que le Front islamiste du salut (FIS), parti islamiste né des événements d'octobre 1988, avait remporté les élections avec une majorité écrasante dès le 1^{er} tour.

Il avait été arrêté à Genève le 20 octobre 2011 sur dénonciation de l'association

suisse contre l'impunité Trial pour des crimes de guerre commis dans les années 1990. Le général est retourné en Algérie.

ALLEMAGNE

19 juillet et 12 septembre 2012. **Union européenne.** 473 députés contre 97 et avec 13 abstentions approuvent le projet de loi sur l'aide de l'Union européenne aux banques espagnoles. Seuls 301 élus de la majorité ont accepté le texte, mais 22 voix ont manqué, 9 de la CDU, 9 du FDP et 4 de la CSU. L'opposition a voté sans enthousiasme. 14 SPD et 1 Vert ont voté contre et 10 Verts et 2 SPD se sont abstenus.

L'idée du référendum dans un pays qui ne le pratique pas sur le plan fédéral se fait jour à propos de l'Europe. Le ministre des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, déclare le 12 août à *Bild am Sonntag* vouloir un référendum sur la « Constitution » européenne. Wolfgang Schäuble, ministre des Finances, avait déjà formulé une telle idée. La chancelière est prise entre eurosceptiques et proeuropéens.

* Université de Poitiers et CNRS – UMR 6224 CECOJI.

Doit-on y voir un symbole de l'euro-scepticisme qui se développe ? Le « E » bleu de quinze mètres de haut entouré des 17 étoiles symbolisant les pays de l'Eurogroupe qui se trouve à l'entrée du terminal 2 de l'aéroport de Francfort va être démonté, onze ans après son inauguration, la société gestionnaire décide de s'en passer le 15 août. Le destin du « E » géant devant la BCE dans le centre de Francfort semble également en sursis. La BCE doit déménager en 2014 pour un nouvel ensemble. Il n'est pas sûr que la sculpture de 26 tonnes suivra.

152 La chancelière souhaiterait faire adopter un nouveau traité renforçant l'intégration.

Alors qu'elle devait se prononcer sur six plaintes déposées contre le pacte budgétaire et le mécanisme européen de stabilité, le deuxième Sénat de la Cour constitutionnelle décide de retarder sa décision au 12 septembre. C'est un soulagement pour la chancelière et l'Union européenne. La Cour valide l'autorisation de ratification du mécanisme européen de stabilité et du pacte budgétaire sous réserve que le Bundestag autorise les dépenses au-delà de 190 milliards d'euros. Les recours avaient été formés par le député CSU Peter Gauweiler, Die Linke et l'association Plus de démocratie.

Juillet 2012. Islam. Judaïsme. Circoncision. La décision du tribunal de Cologne interdisant la circoncision pour motifs religieux des enfants suscite toujours des controverses. Le gouvernement promet une loi qui autoriserait les circoncisions religieuses tout en maintenant l'interdiction de l'excision.

Le 19 juillet, le Bundestag adopte une résolution réclamant que soit garanti le droit à la circoncision, dès lors que celle-ci ne s'accompagne pas de « souffrances inutiles ».

Le 23 août, le comité allemand d'éthique

se déclare favorable à la circoncision, mais sous conditions.

Le 25 septembre, le ministère de la Justice présente un projet visant à donner un cadre légal à la circoncision. La circoncision reste une atteinte à l'intégrité physique mais n'est pas sanctionnable pénalement.

25 juillet 2012. Réforme électorale. Cour constitutionnelle. La Cour de Karlsruhe rejette la réforme électorale d'Angela Merkel qui aurait accordé plus de sièges à son parti au Parlement. La Cour remet en cause les *Überhangmandate*, mandats supplémentaires, que peuvent avoir les partis lorsqu'en raison du nombre de sièges obtenus avec la première voix, ils ont plus de voix que ce que leur accorderait une application pure et simple des résultats avec la seconde voix. Lors des dernières élections, la CDU avait bénéficié d'une « prime » de 24 mandats. La Cour préconise de limiter le nombre à 15. Elle enjoint une modification de la loi électorale en conséquence.

14 août et septembre 2012. Islam. Hambourg. Rhénanie du Nord. Westphalie. Le Land de Hambourg conclut, après cinq ans de négociations, un accord avec les représentants de la communauté musulmane fixant les droits et devoirs de celle-ci. Certains jours fériés musulmans seront reconnus. Les musulmans et les alevites ont les mêmes droits que les autres citoyens protestants et catholiques (avec lesquels un accord a été signé en 2005) ou juifs (accord en 2007), mais aussi les mêmes devoirs (tolérance religieuse, égalité entre hommes et femmes). L'accord organise également l'enseignement de l'islam dans les écoles publiques. Pour ce faire, le Land a reconnu officiellement trois associations musulmanes représentatives. « L'accord ne prévoit ni autorisation ni interdiction du foulard dans l'exercice du travail. »

Depuis la rentrée scolaire, 44 établissements assurent des cours de religion musulmane en Rhénanie du Nord-Westphalie. Dans le Land, 1 million d'élèves suivent l'enseignement catholique, 800 000 l'enseignement protestant, 3 500 l'enseignement orthodoxe et 1 000 l'enseignement juif.

17 août 2012. **Cour constitutionnelle. Bundeswehr. Terrorisme.** La Cour constitutionnelle admet que la Bundeswehr puisse participer à des actions contre d'éventuelles menaces terroristes. Jusqu'à maintenant seules les forces de police pouvaient agir, établissant une séparation stricte entre défense nationale et opérations de sécurité intérieure. Mais la Cour pose des conditions très rigoureuses, la Bundeswehr ne pouvant intervenir que dans une situation exceptionnelle de dimension catastrophique. Seule Die Linke critique la décision.

BELGIQUE

12 juillet 2012. **Langue. Cour de justice de l'Union européenne.** Un décret imposant l'usage exclusif du néerlandais pour les relations de travail en région flamande constitue selon l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne une entrave à la libre circulation des travailleurs, car cela a un « effet dissuasif » sur les personnes ne parlant pas le néerlandais. Il porte atteinte à la libre circulation des personnes. Un ressortissant néerlandais résidant aux Pays-Bas, salarié d'un groupe multinational dont le siège est à Singapour et dont le contrat de travail était rédigé en anglais, avait saisi le tribunal du travail belge estimant que les dispositions de son contrat étaient nulles pour violation des dispositions du décret flamand sur l'emploi des langues imposant l'usage du néerlandais dans le cadre des relations

sociales entre employeurs et employés dont le siège d'exploitation est dans la région néerlandophone.

13 juillet 2012. **Bruxelles-Hal-Vilvorde. Crise politique.** Les députés par 106 voix contre 42 adoptent le projet de loi « scindant » l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde/Vilvoorde, dernière survivance de la Belgique bilingue avec la capitale très majoritairement francophone et Hal-Vilvorde/Vilvoorde majoritairement néerlandophone, mais avec une importante minorité francophone. Cette question était au cœur du conflit entre néerlandophones et francophones.

153

CANADA

Juillet-septembre 2012. **Québec. Enseignement supérieur. Élections.** Le 19 juillet, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse estime que la loi 78 (devenue « loi 12 ») porte atteinte à des libertés fondamentales garanties par la Charte des droits et libertés de la personne. Pour la commission, l'article 14 qui interdit tout rassemblement à l'intérieur d'un édifice où sont dispensés des services d'enseignement, sur le terrain ou dans un rayon de cinquante mètres des limites externes de celui-ci est contraire à la Charte, portant atteinte « à la liberté de conscience des personnes visées en les obligeant à passer outre leur sentiment de solidarité et leur conviction ». De même les articles 16 et 17 sur le déroulement des manifestations sont considérés comme portant atteinte aux libertés d'expression et de réunion pacifique.

Afin de contrecarrer les manifestations étudiantes qui se déroulent depuis février, mais aussi craignant le résultat d'élections plus tardives, le Premier

ministre Jean Charest provoque des élections anticipées. La campagne électorale a lieu pendant le mois d'août et a pu être faussée.

Le Parti québécois arrive en tête avec 31,9 % des voix et 54 des 125 sièges, échouant à atteindre la majorité absolue des élus. Le Parti libéral résiste bien avec 31,2 % et 50 élus, mais son chef, le Premier ministre sortant Jean Charest, est battu dans sa circonscription et il perd un pouvoir qu'il détenait depuis neuf ans. Avec 27,1 % des voix la Coalition Avenir Québec de François Legault a 19 députés et Québec Solidaire, souverainiste de gauche, avec 6 % en a 2.

154

La participation a été de 74,6 %.

Lors du discours de Pauline Marois devant ses partisans le soir du 4 septembre, un homme anglophone, vêtu d'une cape noire, ouvre le feu au cri de « Les Anglais se réveillent ». Il y a un mort et un blessé grave. L'hypothèse d'un acte isolé est retenue.

Le 19 septembre, Pauline Marois, 63 ans, devient Premier ministre et est la première femme à parvenir à ce poste. Elle veut rapatrier des pouvoirs à Ottawa.

Le 20 septembre, la nouvelle Premier ministre annonce l'annulation du projet de hausse des droits d'inscription. Elle est favorable à l'indexation des droits sur le coût de la vie.

CHINE

1^{er} et 9 septembre 2012. **Hong Kong.** Le nouveau chef de l'exécutif de Hong Kong, Leung Chun-ying, 58 ans, membre de la Conférence consultative politique du peuple chinois et président de l'institut « Un pays, deux systèmes », prend ses fonctions le 1^{er} juillet en présence de Hu Jintao. La méfiance des habitants s'est accrue; l'après-midi de la prise de fonction du nouveau chef de l'exécutif,

des milliers de manifestants (65 000 selon la police, 400 000 selon les organisateurs) demandent sa démission. Il succède à Sir Donald Tsang Yam Kuen, 67 ans, en fonction depuis le 24 juin 2005.

Installés depuis près d'un an devant l'entrée de l'immeuble de la banque HSBC, les « indignés » doivent démanteler leur camp suite à une décision de la justice de Hong Kong le 13 août. Le juge accorde un délai de deux semaines aux anticapitalistes pour partir. Ils sont évacués le 11 septembre.

Les élections au Conseil législatif se déroulent le 9 septembre. Plus de la moitié du Legco est élue au suffrage universel pour la première fois. 35 députés sont élus dans des circonscriptions, 30 sont des députés « fonctionnels » désignés par les métiers et enfin il y a 5 superdéputés. Elles donnent une courte avance aux pro-démocrates. Au total, l'opposition recueille 27 sièges contre 43 aux pro-Pékin. Cela lui donne la majorité nécessaire pour exercer un droit de veto sur les amendements constitutionnels. Mais l'opposition était divisée et désorganisée, l'empêchant d'avoir un meilleur résultat. C'est un échec du parti démocrate. Le Civic Party se renforce. Parce que bien organisé, le DAB, prochinois, progresse.

La participation, de 53 %, a progressé de 8 %.

CORÉE DU SUD

1^{er} juillet 2012. **Capitale.** La nouvelle capitale de la Corée du Sud, Sejong (« la Ville heureuse ») est inaugurée. À partir de septembre le bureau du Premier ministre est installé à Sejong, à 150 kilomètres de Séoul. 16 ministères et 20 agences publiques quitteront également Séoul pour cette capitale administrative qui aujourd'hui ne compte que 6 000 habitants.

ÉGYPTE

Juillet-septembre 2012. **Assemblée du peuple. Premier ministre.** Le président Mohamed Morsi annule le 8 juillet la dissolution du Parlement décidée le 15 juin par la Haute Cour constitutionnelle, considérée comme un « coup d'État » par les Frères musulmans. Le 9 juillet, la Haute Cour constitutionnelle rejette la décision du président Morsi. L'Assemblée du peuple égyptien se réunit le 10 juillet défiant la justice et l'armée. Le 11 juillet la Haute Cour constitutionnelle suspend le rétablissement du Parlement ordonné par le président Morsi.

Le 20 juillet, le tribunal administratif s'estime incompétent sur cette question.

Le 24 juillet, le président Morsi désigne le ministre de l'Irrigation Hisham Qandil, ingénieur, docteur d'une université américaine, comme Premier ministre. Celui-ci veut former un gouvernement de techniciens qui est présenté le 2 août, les technocrates y dominant en effet. Six membres de l'équipe sortante, pourtant nommée par le Conseil suprême des forces armées, sont maintenus avec Mohamed Kamel Amr aux Affaires étrangères, le maréchal Hussein Tantaoui président du CSFA et ministre depuis 1991 à la Défense et Mumtaz al-Said aux Finances. C'est un relatif effacement des Frères musulmans. L'Intérieur va au général Ahmed Gamal Eddin.

Cependant, le 12 août, le maréchal Tantaoui, 76 ans, doit se retirer et est remplacé par Abdel Fattah al-Sisi à la Défense et Mahmoud Mekki, opposant historique d'Hosni Moubarak, est nommé vice-président.

Le président Morsi veut reprendre l'autorité sur l'institution militaire.

Il désigne fin août un chrétien et une femme comme « assistants présidentiels », conformément à un engagement pris lors de la campagne.

ESPAGNE

10 juillet et 9 août 2012. CEDH. ETA. La CEDH condamne l'Espagne à verser à l'étranger Ines del Rio Prada, 53 ans, incarcérée depuis 1987 pour l'assassinat de 23 personnes, condamnée à trois mille ans de prison, 30 000 € de dédommagement, et à la remettre en liberté « dans les plus brefs délais ». La Cour sanctionne l'application de la « doctrine Parot ». Cette doctrine, validée en 2006 par le Tribunal suprême de Madrid, consiste à calculer les remises de peines sur la base de la durée cumulée des condamnations et non sur la peine à purger, dont la limite légale est de trente ans. L'objectif était d'empêcher que plusieurs étarra ne sortent avant d'avoir purgé trente ans de prison et sans avoir exprimé la moindre repentance. La Cour a contesté la rétroactivité de l'application de la doctrine. Par le jeu des remises des peines elle aurait dû sortir de prison en 2008, mais avec la doctrine Parot la libération avait été repoussée à 2017. Cependant la libération ne devrait pas intervenir immédiatement car Madrid fait appel de la décision de la CEDH.

155

ÉTATS-UNIS

Juillet-septembre 2012. **Élection présidentielle.** Intervenant au congrès de la NAACP, plus grande organisation noire américaine, Mitt Romney est hué pendant 25 secondes, le 11 juillet à Houston, son hostilité à la réforme de santé d'Obama lui étant reprochée.

Mitt Romney choisit le 12 août Paul Ryan, 42 ans, conservateur catholique, président de la commission du budget de la Chambre des Représentants, partisan du conservatisme fiscal, comme colistier pour la vice-présidence. Le *Wall Street Journal* approuve ce choix.

La convention républicaine qui devait

se tenir du 27 au 30 août à Tampa Bay (Floride) est repoussée d'une journée en raison de la tempête tropicale Isaac. Elle investit sans surprise le ticket Mitt Romney-Paul Ryan.

La convention démocrate se tient à Charlotte (Caroline du Nord) du 3 au 6 septembre. Le 5 septembre l'intervention de l'ancien président Clinton est très porteuse pour Barack Obama. Joe Biden, pourtant contesté, est maintenu comme candidat à la vice-présidence et le ticket Obama-Biden est investi.

156 Barack Obama accuse un retard dans la levée de fonds mais sa situation s'améliore en septembre.

Mitt Romney est fragilisé par une vidéo dans laquelle il ironise sur la « mentalité de victime » des électeurs démocrates bénéficiant d'aides sociales.

Juillet-septembre 2012. **Peine de mort.** Warren Hill, afro-américain, 52 ans, se voit refuser la clémence le 16 juillet par le Comité des grâces de Georgie à deux jours de son exécution, malgré un diagnostic de retard mental. Un recours a été formé devant la Cour suprême qui, en 2002, avait interdit l'exécution de condamnés attardés mentaux, leur handicap faisant « courir le risque d'une exécution arbitraire », mais laissant à chaque État le soin de fixer les conditions déterminant ce handicap. L'exécution est suspendue le 23 juillet deux heures avant la mise à mort en raison du changement de procédure de l'injection mortelle.

GRANDE-BRETAGNE

10 juillet 2012. **Chambre des Lords.** Devant l'hostilité d'une centaine de députés conservateurs, David Cameron décide de reporter à l'automne l'examen du projet de réforme de la Chambre des Lords. Finalement le projet est retiré alors

qu'il faisait partie de l'accord de coalition entre conservateurs et libéraux-démocrates. Les lib-dem protestent, mettant à mal la coalition.

GRÈCE

8 juillet 2012. **Gouvernement.** Le gouvernement du Premier ministre Antonis Samaras, à la tête d'une coalition avec les socialistes du PASOK et la gauche modérée de Dimar, obtient la confiance du parlement par 179 voix contre 121. Au lendemain de ce vote, le secrétaire d'État au travail, Nikos Nikolopoulos, conservateur, démissionne, déplorant que le gouvernement n'ait pas relancé une renégociation immédiate des mesures de rigueur avec l'UE et le FMI.

Le 26 septembre a lieu une grève générale de 24 heures contre les mesures d'austérité.

ITALIE

24 septembre 2012. **Latium.** Présidente de la région du Latium qui abrite la capitale italienne, Renata Polverini démissionne. Cela fait suite à un certain nombre de scandales financiers touchant son groupe politique, le Peuple de la liberté de Silvio Berlusconi. Le parquet a ouvert une enquête contre une dizaine de conseillers régionaux après la mise en examen de Franco Fiorito, dit « Batman », président du groupe du Peuple de la liberté.

KOSOVO

10 septembre 2012. **Souveraineté.** Suite à une décision le 2 juillet du Groupe d'orientation sur le Kosovo rassemblant 25 États ayant soutenu l'indépendance de l'ancienne province serbe, proclamée en février 2008, le Kosovo accède le 10 septembre à la pleine souveraineté.

Malgré tout, la présence d'Eulex pour enraciner l'État de droit est prolongée jusqu'en juin 2014. Au même moment, le nouveau président serbe rencontre le président Poutine à Sotchi.

29 États s'opposent toujours à la reconnaissance du Kosovo dont 5 membres de l'Union européenne (Chypre, Espagne, Grèce, Roumanie et Slovaquie), ainsi que la Chine, la Russie et la Serbie.

LIBYE

7 juillet 2012. **Élections. Assemblée constituante.** La coalition des libéraux de l'Alliance des forces nationales de Mahmoud Jibril, qui réunit les initiateurs de la révolution de 2011, est en tête aux élections à l'Assemblée nationale. La Libye constitue une exception par rapport à ses voisins tunisiens et égyptiens, en mettant en échec le Parti de la justice et de la construction issu des Frères musulmans. La plupart des partis sont d'accord pour que la charia figure dans la Constitution.

L'Assemblée se voit transférer le pouvoir le 8 août. Le 10 août, le Congrès général national élit Mohammed al-Megariéf, islamiste modéré, ancien président de la Cour des comptes ayant rompu avec le régime en 1980 lorsqu'il se radicalisait, fondateur du Front de salut national libyen, à la présidence avec 113 voix contre 85. Il se pose en rassembleur.

Le Parlement élit un nouveau Premier ministre le 12 septembre. Au second tour, c'est Mustafa Abushagur qui est élu avec 96 voix contre 94 à Mahmoud Jibril.

MALI

Juillet 2012. **Islamistes. Azawad. Situation politique.** Le 7 juillet, plusieurs dirigeants d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Niger

et Nigeria) retrouvent à Ouagadougou des représentants des partis et de la société civile du Mali pour installer un « gouvernement d'union nationale ».

Les Touaregs semblent vouloir s'opposer aux islamistes qui poursuivent leurs exactions.

Le président Dioncounda Traoré revient au Mali après avoir été soigné pendant deux mois à Paris. Il avait été blessé le 21 mai lors d'une attaque de manifestants hostiles. Le procès de trois des organisateurs de la manifestation qui avait conduit à l'agression du président se tient à Bamako le 28 août.

Le président Traoré annonce la création de nouvelles institutions : un Haut Conseil d'État, un gouvernement d'union nationale et une « commission aux négociations » avec les islamistes. Assisté de deux vice-présidents, le président Traoré prendra la direction de ce Conseil d'État, marginalisant le Premier ministre, Cheick Modibo Diarra. Le 20 août, le président Dioncounda Traoré remanie le cabinet d'« union nationale », conservant le Premier ministre Cheikh Modibo Diarra malgré des appels à sa démission.

Le 4 septembre, le président Dioncounda Traoré demande de façon prudente l'intervention de la CEDEAO. Les autorités maliennes acceptent que le PC militaire soit installé dans la périphérie de Bamako.

PAYS-BAS

20 juillet 2012. **SGP. CEDH. Femmes.** Le parti politique réformé (Staatkundig gereformeerde partij, SGP), parti protestant traditionnel fondé en 1918 qui refuse de placer des femmes sur ses listes électorales ou de leur donner des fonctions politiques représentatives, est débouté par la CEDH. Le SGP avait déposé un recours suite à l'avis du Hoge Raad (Cour de cassation) engageant l'État néerlandais à

prendre des mesures pour inciter le SGP à donner aux femmes l'éligibilité.

12 septembre 2012. **Élections législatives.** 22 partis se présentent aux élections législatives. À côté des dix partis actuellement représentés à la Deuxième Chambre, douze formations tentent leur chance. Les partis proeuropéens, contrairement à ce qu'on pensait, l'emportent. Les libéraux du Parti populaire pour la liberté et la démocratie sont en tête avec 26,6 % des voix et 41 des 150 sièges, devançant de peu le Parti du travail (PvDA) avec 24,8 % et 39 élus. Les

partis populistes sont devancés. Le Parti pour la liberté, extrême droite de Geert Wilders, ne recueille que 10,1 % et 15 élus et le Parti socialiste, dont le leader avait été la révélation de la campagne mais qui a chuté dans les débats, a 9,7 % et également 15 élus. L'Appel chrétien-démocrate qui avait été la formation dominante de la vie politique néerlandaise ne regagne pas les faveurs des électeurs avec 8,6 % et 13 élus. Les Démocrates 66 ont 7,9 % et 12 élus, l'Union chrétienne 3,2 % et 5 élus, la Gauche verte 2,3 % et 3 élus, le Parti politique réformé 2,1 % et 3 élus, le Parti des animaux 1,9 % et 2 élus et

158

Élections législatives du 12 septembre 2012

Inscrits	12 689 810			
Votants	9 462 223	(74,6 %)		
Blancs et nuls	37 988	(0,4 %)		
Suffrages exprimés	9 424 235			
<i>Partis</i>		<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti populaire pour la liberté et la démocratie (vvd)	2 504 948	26,6	(+6)	41 (+10)
Parti du travail (PvDA)	2 340 750	24,8	(+5,1)	38 (+8)
Parti pour la liberté (pvv)	950 263	10,1	(-5,3)	15 (-9)
Parti socialiste (sp)	909 853	9,7	(-0,2)	15 (=)
Appel chrétien-démocrate (cda)	801 620	8,5	(-5,1)	13 (-8)
Démocrates 66 (d66)	757 091	8,0	(-5,1)	12 (+2)
Union chrétienne (cu)	294 586	3,1	(+0,1)	5 (=)
Gauche verte (gl)	219 896	2,3	(-4,4)	4 (-6)
Parti politique réformé (sgp)	196 780	2,1	(+0,4)	3 (+1)
Parti pour les animaux (pvdd)	182 162	1,9	(+0,6)	2 (=)
Parti 50Plus (50PLUS)	177 162	1,9	(+1,9)	2 (=)
Parti pirate des Pays-Bas (ppnl)	30 600	0,3		
Parti pour l'homme et l'esprit (MenS)	18 310	0,2		
« Pionniers » souverains et indépendants (sopn)	12 982	0,1		
Parti de l'avenir (pvdt)	8 194	0,1		
Virage démocratique politique	7 363	0,1		
Parti libertaire (lp)	4 163	0,0		
Pays-Bas Niveau local	2 842	0,0		
Parti libéral démocratique	2 126	0,0		
Parti anti-Europe	2 013	0,0		
Parti politique NxD	62	0,0		

50Plus, parti de seniors, nouveau venu, 1,9 % et 2 élus.

La participation a été de 74,6 %.

Les libéraux du VVD et les socialistes du PVDA négocient pour former un gouvernement.

ROUMANIE

29 juillet 2012. **Président de la République.** La majorité de centre gauche lance le 4 juillet une procédure afin de destituer le président Traian Basescu, réélu en 2009, Parti démocrate libéral, centre droit. Les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, issus du PDL, ont été destitués. Le 6 juillet le président est suspendu par 256 voix contre 114, 1 abstention et 1 vote nul. La Cour constitutionnelle confirme la suspension le 9 juillet. Le président du Sénat, Crin Antonescu, devient président par intérim le 10 juillet.

Le 10 juillet, la Cour constitutionnelle invalide une ordonnance du gouvernement modifiant l'organisation des référendums. La Cour a réaffirmé qu'il fallait la participation de la moitié des inscrits.

Référendum en Roumanie

Inscrits	18 292 464	
Votants	8 459 053	(46,24 %)
Blancs et nuls	11 842	
Suffrages exprimés	8 347 211	
<hr/>		
OUI	7 403 836	(87,52 %)
NON	943 375	(11,15 %)

Le Premier ministre Ponta promet de suivre les demandes de l'UE et de restaurer les pouvoirs de la Cour constitutionnelle. Pourtant le président intérim critique vivement la Commission européenne.

La procédure de destitution devait être ratifiée par référendum. Celui-ci échoue

le 29 juillet. Si 88,7 % des votants se prononcent pour la destitution contre 11,3, la participation, avec 46,2 %, a été au-dessous des 50 % exigés.

Le 21 août la Cour constitutionnelle invalide le référendum, constatant que le seuil de participation de 50 % n'a pas été atteint. Le président Basescu retrouve ses fonctions le 28 août.

RUSSIE

Juillet et 1^{er} octobre 2012. **ONG. Libertés.** Un projet de loi prévoit de qualifier d'« agents de l'étranger » toutes les ONG bénéficiant de financement étranger et ayant une activité « politique ». C'est encore une limitation des libertés car le mot « politique » reste très vague. Le projet est adopté le 13 juillet.

Wikipedia bloque le 10 juillet l'accès à sa version russe en signe d'opposition à un projet de loi susceptible de favoriser la censure.

Moscou met un terme à compter du 1^{er} octobre aux activités de l'Agence américaine pour le développement international, USAid, qui finance des associations russes très critiques.

SÉNÉGAL

19 septembre 2012. **Sénat.** Réunis en Congrès, les parlementaires révisent la Constitution et suppriment le Sénat pour économiser 12 millions d'euros qui iront aux victimes des inondations.

SOMALIE

2 juillet et 20 août 2012. **Assemblée constituante.** Une assemblée constituante est convoquée pour adopter d'ici le 20 août une nouvelle loi fondamentale et un nouveau Parlement. La nouvelle Constitution provisoire est adoptée le

1^{er} août. Elle instaure une République fédérale et sera adoptée par référendum. Le pays est sans gouvernement effectif depuis 1991...

La session inaugurale du Parlement somalien a lieu le 20 août. Le 28 août, Mohamed Osman Jawari est élu président du Parlement.

10 septembre 2012. **Élection présidentielle.** Hassan Cheikh Mohamud, 57 ans, modéré, fondateur d'une université, membre du clan des Hawiye comme le président sortant, lié au parti El-Islah (parti islamiste), est élu président de la République avec 190 voix contre 79 à l'ancien président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed. Deux jours après son élection, il échappe à un attentat.

Il entre en fonction le 16 septembre.

SUISSE

23 septembre 2012. **Votations.** Les Suisses se prononcent sur trois sujets. Ils refusent de renforcer la protection contre le tabagisme passif. La cigarette aurait été interdite dans tous les lieux publics clos, à l'exception des prisons, des hôpitaux et des centres médico-sociaux, au grand dam du secteur hôtelier et de la restauration. Le non a recueilli 66 % (1 437 607 non ; 741 227 oui). Seul Genève a voté pour. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandaient un rejet de l'initiative.

Ils votent sur un arrêté fédéral visant à faire entrer dans la Constitution un « droit » à la formation musicale avec 1 551 918 oui (72,3 %) et 583 327 non. Tous les cantons ont voté oui.

Ils se prononcent enfin sur une initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » qui est rejetée avec 1 125 355 non (52,6 %) et 1 013 871 oui. 9 cantons, dont Genève, et 1 demi-canton ont voté pour, 11 cantons et 5 demi-cantons ont voté contre.

Certains Suisses au niveau cantonal sont également interrogés sur la suppression du « forfait fiscal » dans deux cantons. Ils l'acceptent à Bâle-Campagne par 61,5 %, suivant ainsi Schaffhouse, Zurich, Appenzell-Rhodes extérieures et Bâle-Ville, mais la refusent à 66,5 % dans le canton de Berne qui compte le plus grand nombre de « réfugiés ou... déserteurs fiscaux ».

SYRIE

Juillet-septembre 2012. **Guerre civile.** Le 2 juillet se tient au Caire sous l'égide de la Ligue arabe une réunion d'opposants syriens. Le 6 juillet, le général Manaf Tlass, ami d'enfance de Bachar al-Assad, fait défection. Il se place pour la transition.

Le groupe des Amis de la Syrie se réunit à Paris le 6 juillet et décide de soutenir activement l'opposition intérieure.

Kofi Annan doit reconnaître l'échec de sa mission le 8 juillet. Pourtant le 9 juillet, il déclare être parvenu à un accord avec Damas et il prolonge sa mission.

Le 18 juillet l'ONU se prononce sur la mission des observateurs en Syrie (Minus) dont le mandat expire le 20 juillet (prolongé de trente jours par le Conseil de sécurité). Un troisième veto russe (et chinois) empêche l'adoption d'une résolution qui aurait fait pression sur le gouvernement syrien.

Le 31 juillet, est créé au Caire par des opposants en exil, le Conseil pour la révolution syrienne. Il est animé par l'avocat islamiste Haïtham al-Maleh. Ce mouvement veut créer un gouvernement en exil. Cela illustre les divisions de l'opposition. Avant le terme de son mandat qui était fixé au 31 août, Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, démissionne de sa fonction de médiateur le 2 août. Le mandat de la mission onusienne s'achève le 17 août.

Le 6 août, le Premier ministre Riyad Hijab, sunnite, nommé il y a deux mois, fait défection et rejoint l'opposition. Wael al-Halki, ministre de la Santé, devient le nouveau Premier ministre, prêtant serment le 11 août.

Le sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération islamique s'ouvre à La Mecque le 14 août en l'absence de la Syrie, défendue par l'Iran. L'organisation compte 57 pays. Dans la nuit du 15 au 16 août, la Syrie est suspendue de l'organisation. Seul l'Iran s'est opposé.

En dix-huit mois, le conflit a fait plus de 30 000 victimes.

TCHAD

8 et 21 juillet 2012. **Hissène Habré. CIJ.** Le Sénégal se déclare prêt à juger l'ancien président Hissène Habré. Le 21 juillet la Cour internationale de justice ordonne à l'unanimité la poursuite « sans délai » ou l'extradition d'Hissène Habré (CIJ, 20 juillet 2012, Questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader).

Le Sénégal et l'Union africaine signent le 22 août un accord créant un tribunal spécial pour juger l'ancien président tchadien.

TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)

14 juillet et 15 août 2012. **Églises.** Les députés adoptent difficilement une loi sur la compensation des biens des Églises saisis par le régime communiste. Il y aura une restitution en nature de 56 % des biens confisqués et l'État s'engage aussi à verser une compensation financière de 59 milliards de couronnes (2,3 milliards d'euros) échelonnée sur trente ans. Le Sénat bloque la loi le 15 août, 43 sénateurs sur 81 s'opposent au texte qui doit ainsi repasser devant les députés. Dans une population aux trois quarts athée, le projet est mal perçu. L'Église catholique

deviendrait le plus grand propriétaire terrien et la première puissance économique du pays.

TUNISIE

19 juillet et 10 septembre 2012. **Régime Ben Ali.** Le 19 juillet, l'ancien président Ben Ali est condamné à la prison à perpétuité par contumace pour complicité dans le meurtre de 43 manifestants.

Le 10 septembre, Sakhr el-Materi, gendre de Ben Ali, est expulsé du Qatar au moment où le président Marzouki assiste dans ce pays à une conférence sur la restitution des biens spoliés dans les pays du « printemps arabe ».

161

UNION EUROPÉENNE

1^{er} octobre 2012. **Mécanisme européen de stabilité financière. Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.** Au 1^{er} octobre 2012, onze États ont déposé les instruments de ratification, à savoir, la Grèce le 10 mai, la Slovaquie le 30 mai, la Lettonie le 22 juin, le Portugal le 5 juillet, le Danemark le 19 juillet, Chypre le 26 juillet, l'Autriche le 30 juillet, la Lituanie le 6 septembre, l'Italie le 14 septembre, l'Allemagne et l'Espagne le 27 septembre.

En Irlande, les électeurs ont approuvé par référendum par 60,3 % de oui, mais la ratification n'est pas encore intervenue.

La Bulgarie, bien que non-membre de la zone euro, ratifie le MES le 13 juillet.

La Roumanie a approuvé avec 237 voix contre 0 et 2 abstentions le 8 mai à la Chambre des députés, et 89 voix contre 1 le 21 mai, la ratification étant intervenue le 20 juin.

Le 9 août, le Conseil constitutionnel français juge qu'une révision constitutionnelle n'est pas nécessaire pour la ratification du TSCG. La « règle d'or » ne nécessitera pas une révision de la Constitution.